

S o m m a i r e

Choses vues

- 2 Ouvriers de la première heure

Éditorial

- 3 Âme et conscience

Évangile à la Une

- 4 Mars : Sa vie en mains ?

Découverte

- 5 Noa Moon : Vent de fraîcheur

À la Une

- 6 Les « sept travaux » du pape François
8 L'imam de Pennsylvanie, menace pour la Turquie ?
10 Le féminisme se réinvente

Signe

- 12 L'abbé Évariste fait ses bagages
14 Bouquiner, en tout bien tout bonheur !
16 Cent ans de sons chez soi

Éclairage

- 17 Agriculture
• Les fermes familiales vivent-elles leurs derniers jours ?
• Ariane, mère, fermière militante
• Carême pour les paysans brésiliens

Vu

- 21 Cadence 2'30 dans le métro bruxellois

Rencontre

- 24 Réginald de Beco. De la prison dorée à l'engagement humain

Ça se vit

- 27 Anglican à Bruxelles

Eh ben ma foi

- 28 Les « rolezinhos » ou la peur des barbares
29 Le poids des mots

Parole

- 30 Puisatier de mon cœur

À voir

- 31 L'immigration désirée
32 À lire, à voir, à écouter...
34 Briser le tabou du cancer
35 Courrier

Âme et conscience

Le récent vote de la loi autorisant l'extension de l'euthanasie aux mineurs a remis au goût du jour, du moins dans certains partis, une pratique qui semblait avoir plutôt disparu des enceintes parlementaires : celle qui permet à l'élu de voter en faveur ou défaveur d'un projet « *en son âme et conscience* ». C'est-à-dire sans devoir suivre le choix qui aurait été, une fois pour toutes, défini au nom de l'ensemble du groupe politique auquel il appartient. La liberté de vote n'est pas chose courante dans le monde des élus : même si l'on est choisi par ses électeurs, c'est dans le cadre d'une liste de parti. Normalement, on se doit donc de partager les idées défendues par sa famille politique, et d'ajuster son vote en fonction de celles-ci... les idées du parti devant être celles de ses élus. Autoriser la liberté de conscience lors d'un vote revient à reconnaître que l'on peut, dans certains cas, estimer plus essentiel d'exprimer son opinion personnelle que de suivre celle de son parti. Et l'on ne peut que s'en réjouir.

Élus, dirigeants ou personnages chargés de lourdes responsabilités : tous impliquent, à un moment ou à un autre, leur « âme et conscience » dans les décisions qu'ils ont à prendre. On s'étonnera ainsi que, en Belgique, agresser un superviseur de la STIB qui ne faisait que son métier à un point tel que ce dernier en perde la vie finisse par coûter moins cher que jeter un chat contre un mur et filmer la scène en France... Dans chaque cas, le juge s'est basé sur les faits. Mais il n'a pu départir son jugement d'une part d'appréciation personnelle basée sur ce que lui inspirait sa conscience...

Pour les catholiques aussi, la « conscience éclairée » de chaque individu joue un rôle essentiel puisqu'elle constitue le fondement de la morale. À la lumière du regard que sa foi l'invite à porter sur l'événement, chacun dispose d'une totale liberté de conscience. Et peut se décider en fonction de la manière dont il estime, personnellement, la situation. Ce regard de foi peut bien sûr être inspiré par d'autres, et par exemple par celui de responsables ou de hauts dignitaires de l'institution. Cependant, l'exercice de la liberté de conscience est une expérience intime, individuelle. Et elle ne peut être considérée comme la simple répétition d'attitudes ou de slogans.

Mais reconnaître le droit à la liberté de conscience implique aussi que ce que l'on s'applique à soi-même soit, de même, permis aux autres. Exercer sa liberté de choix est incompatible avec le nombrilisme, le repli sur soi, l'intolérance ou la conviction que seule compte son opinion personnelle. Si liberté il y a, celle de l'un ne peut entraver celle de l'autre.

Même s'il se fonde sur l'expérience personnelle, un choix en son âme et conscience ne peut être étranger à une attitude d'écoute, d'ouverture, d'accueil et de compréhension de l'autre, quel qu'il soit.

Il n'y a rien de plus noble et de plus beau que de faire intervenir sa conscience éclairée lorsqu'il s'agit de se situer face à des enjeux de société. Mais il n'y a rien de plus grand que d'admettre la richesse qu'apportent au vivre ensemble la diversité et l'altérité.

